

Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 29 avril 2013

Présidence: Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Scrutateurs: Caroline Monney et Christian Berset

Présents: 43

Majorité: 22

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2012.
2. Comptes 2012 :
 - 2.1 compte de fonctionnement
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
3. Désignation de l'organe de révision pour les années 2013 à 2015.
4. Approbation des statuts de l'Association de la piscine de Courtepin.
5. Divers et communications.

Jean-Pierre Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, au nom du Conseil Communal je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée communale de printemps, aussi appelée l'assemblée des comptes 2012, et vous remercie de votre présence. Je salue également la presse représentée ce soir par Mme Margrit Kaech, qui représente les Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter. »

Convocation et tractanda

J.-P. Martinetti : « Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 19 avril 2013, par affichage au pilier public et par tout-ménage. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ? Ce n'est pas non plus le cas. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lors des divers, je vous prie d'attendre le micro si vous souhaitez vous exprimer, de manière à ce que vos dires puissent être captés par l'enregistreur.

Scrutateurs :

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Mme Caroline Monney et M. Christian Berset. Je vous prie de compter les personnes présentes et de communiquer le nombre à notre secrétaire. Y a-t-il des contre-propositions ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. ».

Point 1 de l'ordre du jour: procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2012

J.-P. Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ? ».

La parole n'est pas demandée.

Vote : J.-P. Martinetti : « que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée ».

Résultat du vote : le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Remerciements à R. Zahno pour la rédaction du procès-verbal.

Point 2 de l'ordre du jour: Comptes 2012

J.-P. Martinetti présente à l'écran les détails du compte de fonctionnement et du compte des investissements 2012 en donnant quelques précisions pour les postes nécessitant des explications. Le compte de fonctionnement 2012 présente un excédent de produits de Fr. 12'117.07. Le compte des investissements présente un excédent de charges de Fr.

2'624'874.75. Le bilan de l'exercice est également présenté à l'écran. J.-P. Martinetti signale que les montants accompagnés d'un astérisque sont des charges liées.

Après la présentation des détails des comptes et du bilan, J.-P. Martinetti communique le montant de la dette par habitant et un détail des amortissements supplémentaires :

Dette par habitant au 31.12.2012 :

	<u>Dette totale</u>	<u>Habitants</u>	<u>Dette par habitant</u>
Dette totale au 31.12.2012 :	Fr. 6'183'243.12	1'650	Fr. 3'747.43
Dont la dette du Service des eaux :	<u>Fr. 1'588'950.25</u>	1'650	<u>Fr. 963.00</u>
Total sans le Service des eaux :	<u>Fr. 4'594'292.87</u>	1'650	<u>Fr. 2'784.42</u>

Répartition du bénéfice pour l'exercice 2012 :

Bénéfice avant répartition :	Fr. 352'117.07
Amortissement supplémentaire, groupement forestier volontaire :	Fr. 30'000.00
Amortissement supplémentaire, bâtiments :	Fr. 309'999.00
Amortissement supplémentaire, terrain :	<u>Fr. 1.00</u>

Bénéfice net, après répartition : Fr. 12'117.07

Aucune question n'est posée durant la présentation des comptes 2012. Après la présentation, J.-P. Martinetti ouvre la discussion sur ce point du tractanda.

Albert Brand : « Quelle est l'évolution de la dette par habitant ? »

J.-P. Martinetti : « La dette totale, avec le Service des eaux, était de Fr. 3'767'331.05 lors de l'exercice précédent. Il est clair qu'en tenant compte des investissements décidés, par exemple l'agrandissement de l'école, la dette par habitant a augmenté, mais nous arrivons toujours à tenir le cap au niveau financier. La preuve en est que depuis de nombreuses années, nous n'avons pas dû augmenter le taux d'impôt. »

La parole n'est plus demandée.

Rapport de l'organe de révision, lu par la Commission financière :

Thierry Bigler : « Je vous lis un extrait du rapport établi par l'organe de révision, la Société MCM Conseils : *En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Misery-Courtion, comprenant le bilan et le compte administratif, soit le compte de fonctionnement et le compte des investissements, pour*

l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux normes d'audit suisses. Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 12'117.07 et au compte des investissements un excédent de dépenses de Fr. 2'624'874.75. »

La discussion est ouverte sur les comptes 2012.

Enzo Ferrari : « Peut-on avoir accès à la totalité du rapport de l'organe de révision ? »

J.-P. Martinetti : « Oui, vous pouvez simplement demander au secrétariat communal. »

La parole n'est pas demandée.

Vote : J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et des investissements 2012, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée. ».

Résultat du vote : les comptes 2012 sont approuvés à l'unanimité.

J.-P. Martinetti : « Je rappelle que les membres du Conseil ne s'expriment pas sur les comptes.

En conclusion de cette présentation des comptes 2012, je voudrais remercier notre caissière communale Sylvie Wider pour son travail et son souci régulier de la gestion des finances communale. Elle mérite vos applaudissements. ». *Applaudissements.*

J.-P. Martinetti : « Compte tenu des années difficiles qui nous attendent, nous pouvons qualifier cette année 2012 de bonne. Le souci du Conseil communal de gérer au mieux les dépenses fait que nos finances sont saines et permettent de pouvoir faire cette année encore des amortissements supplémentaires. Je remercie également la commission financière pour son soutien et vous pour la confiance que vous nous témoignez. »

Point 3 de l'ordre du jour: Désignation de l'organe de révision pour les années 2013 à 2015

J.-P. Martinetti : « La société MCM Conseil SA à Granges-Paccot, dirigée par M. Jacques Ceriani a fonctionné durant 6 ans comme organe de révision dans notre commune. Nous sommes très satisfaits de leurs services et de leurs conseils.

Mais les dispositions légales prévoient qu'un organe de révision ne peut pas effectuer plus de deux mandats de 3 ans dans une même commune. L'article 98 précise que c'est l'assemblée communale qui désigne l'organe de révision, sur proposition de la Commission financière. Raison pour laquelle je passe la parole à la Commission financière, afin qu'elle puisse effectuer cette tâche. »

Grégoire Deiss : « Tout d'abord, avant de vous communiquer le nom de la fiduciaire que nous vous proposons, je précise que nous avons reçu 12 offres, qui ont été étudiées par la Commission financière. Dans un premier temps et après un premier tri, 2 offres ont été retenues. Ces 2 offres proposent leurs services pour une durée de 3 ans, et on a finalement opté pour celle qui est la moins chère, soit pour un montant de Fr. 4'500.—par année (sans TVA), ce qui représente un coût identique à ce que nous a facturé MCM Conseil durant ces 6 dernières années. Il s'agit de Fiduservices SA à Fribourg, qui est inscrit au Registre du commerce de la Gruyères et de la Sarine. Elle est membre de la Chambre fiduciaire suisse et de l'Union suisse des fiduciaires et agréée en tant que réviseure par la Confédération. »

Grégoire Deiss communique les noms de quelques collaborateurs de cette fiduciaire et signale qu'il s'agit aussi d'une entreprise formatrice. Cette entreprise a également de bonnes expériences dans la révision des communes. Il termine ses explications en confirmant que la commission financière propose à l'assemblée communale de choisir Fiduservice SA comme organe de révision pour les années 2013 à 2015.

La discussion est ouverte concernant le choix de l'organe de révision.

La parole n'est pas demandée.

J.-P. Martinetti : « Avant de passer au vote, je vous informe que le Conseil communal se rallie à la proposition de la Commission financière. »

Vote : J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent de confier le mandat de révision de nos comptes communaux, pour les 3 prochaines années, à la Société Fiduservices SA à Fribourg, se manifestent par main levée ».

Résultat du vote : l'objet est accepté à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour: Approbation des statuts de l'Association de la piscine de Courtepin.

M. Monney : « Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, nous avons effectivement déjà passé ces statuts en assemblée en 2012 et il ne sera pas nécessaire de revoir tous les statuts, mais simplement l'article 1 qui cite toutes les communes membres, car les communes de Corminboeuf et Granges-Paccot se sont désistées. Elles ont décidé de ne pas être membres de l'Association, car elles sont en attente de décisions concernant le projet de nouvelle piscine du côté de Fribourg. Elles ne seront donc que locataires, comme d'autres communes. Ce n'est donc que pour cet article que nous devons à nouveau approuver ces statuts. Le départ de Corminboeuf et Granges-Paccot implique aussi une nouvelle répartition

des montants garantis par toutes les communes membres. Ce montant de garantie pour notre commune passe de Fr. 238'570.— à Fr. 291'497.—. Je précise que dans les faits, c'est l'Association qui gèrera l'aspect financier de la piscine. Il faut néanmoins à nouveau passer ces statuts dans les assemblées communales de toutes les communes membres. »

La discussion est ouverte sur ce point du tractanda.

La parole n'est pas demandée.

Vote : J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent les statuts de l'Association de la piscine de Courtepin, se manifestent par main levée ».

Résultat du vote : l'objet est accepté à l'unanimité.

Point 5 de l'ordre du jour: Divers et communications

J.-P. Martinetti : « Avant d'ouvrir la parole dans les divers, voici quelques communications du Conseil communal.

Tout d'abord concernant les travaux à la route de l'Eglise à Courtion, je donne la parole à David Bongard. »

Travaux à la route de l'Eglise à Courtion et sentier La Ciba :

D. Bongard : « Bonsoir Mesdames, Messieurs,

Vous avez pu constater que le chantier a débuté à la route de l'Eglise à Courtion. Je rappelle que les travaux consistent en la création d'un trottoir, depuis le début du sentier La Ciba jusqu'à l'école au centre du village. De plus, la réfection des conduites d'adduction d'eau et des canalisations des eaux usées et des eaux claires est également prévue.

Concernant le cheminement des piétons durant le chantier, le Conseil communal tient à communiquer les précisions suivantes :

Dans le cadre du remaniement parcellaire simplifié, un accord a été négocié avec le propriétaire de la parcelle pour le maintien du sentier La Ciba au moins jusqu'à la fin de la réalisation du futur trottoir.

C'est donc en 2011 qu'une convention a pu être signée avec le propriétaire, convention prévoyant que le sentier serait maintenu jusqu'au 31 mars 2013. Ce délai devait en principe être largement suffisant pour procéder aux travaux.

Malheureusement, ces travaux n'ont pas pu débuter selon le calendrier prévu, en raison d'une opposition. Actuellement, nous bénéficions d'une autorisation anticipée de débuter les travaux.

Toujours est-il que la date prévue par convention pour annuler le sentier a dû être renégociée. Or, le propriétaire de la parcelle a imposé des conditions qu'il nous était impossible d'accepter. Malgré les propositions du Conseil communal, le propriétaire a décidé de annuler le sentier sans plus attendre.

Nous avons donc décidé, en accord avec l'entreprise qui réalise les travaux, de maintenir un passage piétonnier le long du chantier, puisqu'il n'était plus du tout garanti que le sentier puisse être emprunté.

Voilà pourquoi il y a eu contradiction entre le tout-ménage envoyé récemment et la situation actuelle.

Je vous remercie de votre attention. ».

J.-P. Martinetti : « Je pense qu'il était judicieux de vous donner ces explications. »

Daniel Progin : « Peut-on savoir qui a déposé une opposition ? »

J.-P. Martinetti : « Nous devons nous informer au niveau de la loi sur la protection des données, mais je ne crois pas que nous pouvons divulguer cette information. Il faut savoir que le traitement d'une opposition est très long au niveau administratif. Cette opposition n'est d'ailleurs toujours pas levée au niveau de l'Etat et nous bénéficions d'une autorisation anticipée de débuter les travaux. Il faut savoir qu'il y a opposition, nous avons 30 jours pour nous positionner. Si nous rejetons cette opposition, l'opposant a de nouveau 30 jours pour décider s'il abandonne ou maintient son opposition et ce sont toutes ces démarches que prennent du temps. Raison pour laquelle nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation. »

J.-P. Martinetti : « Nous avons une 2^e communication, toujours concernant les routes, et je cède à nouveau la parole à David Bongard. »

Travaux de modération du trafic :

D. Bongard : « Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'étude pour la modération du trafic dans notre Commune ont été confiés à un bureau d'ingénieurs spécialisés.

Ce projet a été soumis pour consultation au Service des ponts et chaussées.

Nous devons vous informer aujourd'hui que cet important projet a malheureusement pris un peu de retard, en raison du fait qu'il a été constaté que la route Misery – Courtion – Cournillens – Courtepin est classée au niveau fédéral dans les tronçons pour les convois exceptionnels. Cela revient à dire que d'éventuelles infrastructures telles que portes d'entrées dans les villages ou autres aménagements spéciaux doivent satisfaire à certaines exigences. Or, nous attendons toujours de la part de la Confédération les directives relatives à ce genre d'infrastructures sur de tels tronçons.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite qui pourra être donnée à ce dossier.

Je vous remercie de votre attention. ».

Parc éolien :

J.-P. Martinetti : « Encore une communication, qui est plutôt un rappel : lors de la présentation du projet éolien dans notre commune, nous vous avons parlé d'une visite du parc éolien du Mont-Crosin, qui aura lieu le samedi 29 juin prochain.

Vous allez recevoir ces prochains jours un tout-ménage vous expliquant le déroulement de cette visite ainsi qu'un talon-réponse pour vous y inscrire.

Nous espérons que vous serez nombreux lors de cette intéressante visite.

Les communications étant terminées, j'ouvre à présent la discussion dans les divers. La parole est-elle demandée ? Je rappelle qu'il faut attendre d'avoir le micro avant de vous exprimer. »

Jean-Marc Rohrbasser : « A l'entrée de la route La Ciba, près de la menuiserie et autour des maisons situées près de l'école, je demande que la commune fasse quelque-chose pour qu'il n'y ait plus de parkings sauvages de la part des parents qui viennent chercher leurs enfants à l'école. Je souhaiterais donc que la commune, la paroisse, et le corps enseignant réagisse. Si la commune construit des bâtiments, ce n'est pas aux voisins de supporter les nuisances. Les gens qui apportent leurs poubelles ne peuvent plus stationner. Il y a vraiment un problème de sécurité, les gens se permettent même de venir tourner sur la propriété de mes parents. Vendredi, sur la place réservée aux poubelles, il y avait jusqu'à 5 voitures stationnées. J'aimerais donc que la commune, la paroisse et la commission scolaire interviennent, déjà au niveau des maîtres, car cette place n'est pas destinée à leurs véhicules,

M. Monney : « Nous avons mandaté la police pour qu'elle soit régulièrement sur place. Nous avons également informé les parents. La police précise que pour qu'elle puisse intervenir, il est nécessaire d'instaurer une mise à ban sur la propriété, par exemple celle de vos parents. Le policier interviendra à nouveau. Je peux aussi vous informer qu'aujourd'hui, il y a davantage de places de parc sur la place inférieure. Les enseignants ne devraient donc plus stationner près du local à containers. »

Jean-Marc Rohrbasser : « Il y en a 3 qui sont là tous les jours. Mais sur la route, la situation est vraiment dangereuse. On a une fois demandé qu'un miroir soit installé, mais on nous a dit que cela n'allait pas, à cause du givre en hiver. La commune pourrait déjà prévoir une interdiction de stationner à l'exception des utilisateurs des containers. Et puis il n'y a pas assez de places pour l'école, étant donné que les enseignants stationnent près des containers. Par exemple, la commune de Corpataux a interdit aux parents de conduire leurs enfants à l'école. »

J.-P. Martinetti : « Je précise que les places ont été calculées selon l'utilisation de l'école. Il y a les places des bus, les places pour les enseignements. Elles sont en nombre suffisant. » Au niveau de la commune, on peut rappeler par le bulletin, ce que l'on fait par le bulletin de la rentrée scolaire, on peut demander au policier de venir régulièrement observer la situation, mais on ne peut pas interdire à un parent de venir là. Après, c'est aussi une question de savoir vivre. Mais normalement, vu l'organisation des transports par les bus, on serait sensé ne pas avoir de parents qui véhiculent leurs enfants jusqu'à l'école.

Jean-Marc Rorhbasser : « La commune ne pourrait-elle pas prévoir le dépôt des déchets encombrants de l'autre côté du local, et non pas sur la route La Ciba ? Car le passage pour les véhicules devient très étroit s'il y a beaucoup de déchets. »

P. Baechler : « C'est envisageable, mais le risque est que les déchets encombrants soient ensuite déposés des 2 côtés du local à containers. »

J.-P. Martinetti : « En tous cas nous prenons note et nous tenterons de trouver une solution à ce problème. »

Valérie Schouwey : « A propos de l'immeuble qui a été mis à l'enquête à côté de chez moi, pourquoi la commune accepte des dossiers de mise à l'enquête qui ne sont pas complets ? Il y a des incohérences et des choses comme ça. »

J.-P. Martinetti : « Nous ne mettons rien à l'enquête.

O. Schöb : « Si quelqu'un veut mettre un objet à l'enquête, la commune contrôle que toutes les pièces sont bien présentes au dossier, mais ce n'est pas à la commune de déterminer si ces documents sont conformes ou non. Nous pouvons faire nos remarques, mais si tous les documents sont présents, le requérant a le droit de demander une mise à l'enquête, puis le dossier est transmis à Fribourg et est à nouveau contrôlé par tous les services concernés. Et s'il y a un problème, alors le requérant doit corriger son dossier. Pour la commune, nous devons donc contrôler si le dossier est complet et faire nos remarques, puis envoyer à Fribourg. »

Valérie Schouwey : « Pour cet immeuble, je ne sais pas combien de temps cela va encore durer, parce que après une première mise à l'enquête, il y en a une deuxième. »

O. Schöb : « Oui, parce que tant qu'un permis n'est pas délivré, le projet peut être modifié. Justement peut-être parce qu'il y a des corrections, par exemple pour les places de parc pour prendre exemple de cet immeuble. »

Valérie Schouwey : « Oui, justement, à ce sujet, j'aimerais bien une photocopie de la loi concernant les places de parc. »

J.-P. Martinetti : « Pour simplifier, la commune a mis à l'agrandissement de l'école à l'enquête, parce que ce projet est celui de la commune. Nous avons mis une route à l'enquête, parce que le projet est celui de la commune. Maintenant, si vous mettez quelque-chose à l'enquête, ce n'est pas nous qui le mettons à l'enquête. Nous, nous recevons le dossier et nous le transmettons. Simplement. »

Valérie Schouwey : « Oui, mais vous donnez quand-même votre préavis. »

J.-P. Martinetti : « Oui, mais cela ne change rien par rapport à la mise à l'enquête. »

Philippe Barras : « Pour compléter la discussion de tout à l'heure concernant la circulation près de l'école, il y a pire que les voitures qui parquent sur les trottoirs : certains viennent jusque dans la cour d'école avec les véhicules, alors qu'il y a 100 ou 200 élèves. J'en ai déjà parlé à la commission scolaire. Je pense que la commune pourrait placer un panneau de mise à ban. »

J.-P. Martinetti : « Mais qu'a fait la commission scolaire ? »

M. Monney : « Le problème est surtout présent à l'extérieur de la cour d'école. »

J.-P. Martinetti : « Vous faites tous les deux partie de la commission scolaire. Je propose donc que vous en discutiez entre vous. »

Philippe Barras : « Je profite de l'assemblée pour aborder la problématique. »

J.-P. Martinetti : « D'accord, mais je dis simplement que vous pouvez aborder le problème entre vous au sein de la commission scolaire. Mais nous traiterons aussi ce problème. »

Christian Berset : « Concernant les routes du remaniement, est-il prévu des panneaux d'interdiction de circuler ? Car pour la route située en-dessous de Cormérod, c'est un peu la route d'évitement du village. »

P. Baechler : « Un plan de circulation a été soumis au Conseil communal. Il est clair qu'il y aura une signalisation qui sera mise en place. Tout d'abord des panneaux de céder le passage. Il est aussi prévu une signalisation pour interdire la circulation mis à part les bordiers et les exploitants, et puis il y aura 1 ou 2 routes qui resteront ouvertes à la circulation. On tâche d'éviter le trafic de transit, mais on se doit quand-même de garder les liaisons intercommunales ouvertes. Je suppose que ces signalisations vont être mises à l'enquête parallèlement à la réalisation de la prochaine étape des travaux. »

Daniel Progin : « ces routes qui resteront ouvertes à la circulation seront à 80 km/h ? »

P. Baechler : « Non, nous avons demandé le 40 km/h. Mais c'est l'Office à Fribourg qui prend sa décision. Je connais le cas de remaniements où il y a eu des conflits et tant que rien n'est fait, c'est le 80 km/h qui prévaut. Le 40 km/h serait idéal pour les routes qui restent ouvertes, pour autant que cette limitation soit respectée. »

J.-P. Martinetti : « Pour compléter : on a pas voulu dès le départ installer ces signalisations, mais attendre que ces chemins soient réalisés et utilisés, pour se rendre compte de leur utilisation par les usagers. Mais il est vrai que parfois, certains confondent piste de course et chemin de remaniement. Nous espérons donc que nous pourrions obtenir la limitation à 40 km/h sur ces chemins. »

Claire Berset : « Concernant les bus TPF, depuis le mois de janvier, nous avons 2 bus de plus par jour en semaine, à 11h00 et 14h30. Et dans l'autre sens, nous pouvons rentrer de Fribourg à 10h30 et à 14h02. Je fais donc de la publicité pour l'utilisation de ces bus. Il y a un bus du soir les vendredis et les samedis, à 23h35 et qui arrive à minuit. C'est donc intéressant pour ceux qui ont de grands enfants qui commencent à sortir. Profitez-en parce que nous, nous n'avons pas ces possibilités. »

J.-P. Martinetti : « Il est vrai que les TPF ont procédé à une nette amélioration. »

Claire Berset : « Oui, et malheureusement, ces courses sont peu fréquentées. C'est pourquoi je fais de la pub. »

Ingrid Mauron : « Vous avez dit qu'il y a une opposition concernant les travaux à Courtion. Cette opposition a-t-elle quelque-chose à voir avec le trottoir ? Si cette opposition aboutit, la construction du trottoir est-elle menacée ? »

J.-P. Martinetti : « Non, le trottoir sera fait. Ce chantier est un tout et on a une opposition contre une partie des travaux. Mais cette opposition va de toute façon être réglée. Le trottoir va être réalisé. Concernant cette opposition, il faudra trouver une solution. Mais la réalisation du trottoir n'est pas menacée. »

Daniel Mauron : « Concernant l'éclairage public : est-il nécessaire que la place de l'école soit éclairée comme un sapin de Noël ? Et il arrive aussi que quand des profs viennent travailler en fin de semaine, le bâtiment reste allumé la nuit entière. Et où en êtes-vous avec le projet de modification de l'éclairage pour économiser l'énergie ? »

D. Bongard : « Concernant l'éclairage public, nous attendions sur une directive cantonale, en octobre 2012, nous avons été informés que le canton abandonnait le projet d'émettre une directive, car ils attendaient eux-mêmes sur une directive fédérale, qui n'est toujours pas établie à ce jour. Ce qui fait que maintenant, nous allons de l'avant avec le projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, de 01h00 à 05h00, à l'exception de la route cantonale. Donc ce dossier a pris un peu de retard car nous attendions sur des directives qui n'ont jamais été faites. Mais l'extinction de l'éclairage de 01h00 à 05h00 représente une économie d'environ 30 %. »

L. Zizza : « Le réglage de l'éclairage de la place, il y a un système de minuterie et détecteur et il est vrai qu'il y a eu des problèmes avec ce système et nous sommes en train de régler ce problème. Nous sommes donc conscients de ce problème. Il faut savoir que cette extension du bâtiment a le label minergie, qui impose que toutes les lumières fonctionnent avec détecteurs. Et c'est au niveau de ces détecteurs de mouvements que nous avons rencontré quelques problèmes. Nous sommes donc conscients du problème. »

M. Monney : « J'aimerais dire un mot parce que comme vous le savez, c'est ma dernière assemblée... en tous cas de ce côté de la table. Au début de la législature, j'avais déjà averti mes collègues que je ne la finirais pas (déménagement professionnel et futur déménagement). Comme j'ai le dicastère des écoles, j'ai décidé logiquement de terminer mon mandat à la fin de l'année scolaire. Il y a bientôt 10 ans, lorsque Romain Zahno m'avait demandé si j'étais intéressée par le poste, je lui avais répondu que jamais je ferais partie d'un Conseil communal, car ayant été 11 ans caissière communale à Cournillens, je savais que c'était un poste critiqué et mal payé !! Mais il a fallu la visite de Jean-Daniel Andrey et Laurent Aubry pour me faire changer d'avis et de finir les 2 dernières années de la législature en cours. Et puis après les 2 ans promis, je commençais à « être dans le bain » et ça devenait intéressant. Mais je ne pensais pas être encore là presque 10 ans après... Je ne regrette pas du tout car ce fut une belle et enrichissante expérience, avec plein de bons moments (les moins bons qui m'ont quelques fois empêché de dormir sont oubliés). Je n'ai pas fait de la politique mais de la gestion du bien public. C'est vrai que même avec la meilleure volonté, on ne peut pas toujours satisfaire tout le monde. Plus les années passent et plus j'ai l'impression que les gens sont insatisfaits. Je comprends qu'on a le droit d'être mécontent quand tout ne va pas comme on veut, mais on a aussi le droit, non le devoir,

d'être content de tout ce qui va bien. Et je pense que dans notre commune ou en Suisse, il y a beaucoup de choses qui vont bien et que nous sommes des privilégiés... En tous cas, je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée durant toutes ces années et je vous souhaite à tous, ainsi qu'à mes collègues du Conseil communal, le meilleur pour l'avenir. Comme mot de la fin, je vais vous lire une citation prise dans la dernière page de La Liberté : « Tout homme qui dirige ou qui fait quelque chose a contre lui tous ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire, et surtout la grande majorité des gens qui sont d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout ». Merci de votre attention et bonne soirée.

Applaudissements.

J.-P. Martinetti : « Que dire après ça ? Si ce n'est que tu disais que c'était ta dernière assemblée, mais je n'ai pas voulu faire tes adieux ce soir, car tu sièges encore quelques mois. Donc tu seras obligée de revenir à la prochaine assemblée, durant laquelle nous ferons tes adieux officiels. Je remercie Marlyse pour ces quelques mots. »

La parole n'est plus demandée dans les divers.

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant plus demandée, je remercie la presse pour sa présence à cette assemblée, les membres des différentes commissions, tous les employés communaux, et bien évidemment tous mes collègues du Conseil pour leur travail et leur appui.

Je lève l'assemblée et comme le veut la tradition, je vous invite au verre de l'amitié. Merci et bonne soirée. »

Applaudissements.

L'assemblée est levée à 21h15.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Secr. communal :

Le Syndic :

Romain Zahno

Jean-Pierre Martinetti

Misery-Courtion, le 16 mai 2013